

Règlement du Fonds « Prince Sadruddin et Princesse Catherine Aleya Aga Khan »

LC 16 931

Adopté par le Conseil municipal, le 17 décembre 2019
Entrée en vigueur, le 13 février 2020

SCI REG-046

Préambule

Afin de marquer son attachement à la commune de Collonge-Bellerive et en mémoire de son mari, Son Altesse la Princesse Catherine Aleya Aga Khan a souhaité faire, fin 2019, une donation à la commune.

Selon sa volonté, et perpétuant ainsi l'engagement de son mari en faveur de la préservation de l'environnement, la donation est destinée à la préservation et au renouvellement de chênes principalement, et d'autres arbres selon les exigences climatiques, sur le territoire de la commune de Collonge-Bellerive.

La donation a été acceptée par le Conseil municipal, le 29 octobre 2019.

Art. 1 But du Fonds

Le Fonds a pour but de permettre la préservation et le renouvellement de chênes principalement, et d'autres arbres selon les exigences climatiques, sur le territoire de la commune de Collonge-Bellerive,

Art. 2 Utilisation du Fonds

Toute décision relative à l'utilisation des ressources du Fonds est du ressort du Conseil administratif.

Art. 3 Approbation du Conseil municipal

¹Chaque année, les charges qui seront supportées par le Fonds devront être prévues au budget de fonctionnement et acceptées par le Conseil municipal.

²Les mouvements du Fonds sont soumis chaque année au Conseil municipal lors de l'approbation par celui-ci des comptes.

Art. 4 Gestion du Fonds

¹Les recettes du Fonds proviennent exclusivement de la donatrice.

²L'alimentation du Fonds par des montants prévus au budget de fonctionnement n'est pas autorisée.

³Le capital du Fonds ne produit aucun intérêt.

Art. 5 Extinction

A l'épuisement des ressources du Fonds, celui-ci ne sera pas reconstitué et sera dissout de plein droit.

Art. 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le lendemain de l'approbation par le département en charge de la surveillance des communes, de la délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2019.